

D 2024 16 05 058

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 16 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** O. GUICHARD, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DIZERENS, A. NEUSSER

**Absents excusés :** C. BIOLAY, J-M. PALINIEWICZ, M. LAPTEVA, P. GUINOT, M. CHALENDAR

**Absents :** D. GANNE, V. KRYK, L. JACQUEMET

**Procurations:** C. BIOLAY à S. MANFRINI, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à H. GRANGE

**Assistaient :** I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

### **3. Finances – Garantie d'emprunt en faveur de Dynacité pour l'acquisition de 8 logements rue des Sources de l'Ouye (ancienne gendarmerie)**

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire d'Ornex,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 155136 en annexe signé entre Dynacité Office Public de l'Habitat de l'Ain ci-après emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant que cette opération d'acquisition amélioration rue des Sources de l'Ouye à Ornex, comprend 8 logements locatifs sociaux et que Dynacité Office Public de l'Habitat de l'Ain demande la garantie à la commune pour l'emprunt n° 155136 permettant le financement de ces logements sociaux.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 abstention : A. NEUSSER) :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 835 600 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 155136 constitué des 7 lignes de prêt suivantes :

Contrat n° 155136	CPLS	PLAI	PLAI Foncier	PLS PLDD 2023	PLS Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Montant	60 000€	251 600€	214 200€	74 200€	120 700€	668 800€	446 100€
N° lignes de prêt	5543679	5543676	5543675	5543678	5543677	5543674	5543673

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 835 600 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

- **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porter sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **S'ENGAGE** sur la notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- **DIT** que Ledit contrat de prêt susvisé est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Fait à Ornex, le 17 mai 2024

Le secrétaire de séance,  
W. DELAVENNE



Le Maire,  
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 24 mai 2024

Affiché le : 24 mai 2024

Olivier GUICHARD  
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.